
COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 7 JANVIER 2017

Clubs présents :

ALBI NATATION, ASPTT GRAND TOULOUSE, AVENIR MURET NATATION, CAHORS NATATION, CASTRES SPORTS NAUTIQUES, CN AUCH, CN CAPDENAC, CN CASTELSARRASIN, CN CUGNAUX, CN FIGEAC, CN FLEURANCE, CN MAZAMET AUSSILLON, CN RAMONVILLE, CN VILLEFRANCHOIS, COLOMIERS NAT SYNCHRO, DAUPHINS DECAZEVILLOIS, DAUPHINS DU TOEC, DOVLV, ENTENTE BRETENOUX-BIARS, EPSTN, GAILLAC NATATION, GOURDON NATATION, GRAND RODEZ NATATION, JEUNESSE SPORTIVE GRAMAT, LAFRANCAISE NATATION, MARSOUINS DU COMMINGES, MONTAUBAN NATATION, NAUTIC CLUB DE L'HERS, SAINT-CERE NATATION, SAVERDUN PYRENEES NATATION, SPORTING CLUB GRAULHET, STADE OLYMPIQUE MILLAU, TARBES NAUTIC CLUB, TOULOUSE NAT SYNCHRO, TOULOUSE OAC, US CARMAUX NATATION, US COLOMIERS NATATION COURSE.

Clubs absents :

ASC MONTAUDRAN, ASC ST JEAN DE VERGES, ASSOC ISAE, CLUB NAUTIQUE DE PAMIER, CN BALMA, CN CAUSSE ET VALLON, CN LANNEMEZAN, CN PORTET SUR GARONNE, CN SAINT-AFFRIQUE, CN TENAREZE, CN VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS, DAUPHINS STADE BAGNERAIS, EAU CREATIVE, ENTENTE NAUTIQUE ALBI, ESPADON SOUILLAC NATATION, IG TOULOUSE, LAVAU NATATION 81, LOURDES NATATION, MIREPOIX NATATION, NATATION ARIEGEOISE TARASCON, SCN BLAGNAC, SO REVEL, SPLACH NATATION, SPORT DETENTE NATATION TOURNEFEUILLE, STADE TOULOUSAIN NATATION, TOULOUSE ATHLETIC CLUB.

Clubs non affiliés :

CN TENAREZE, NATATION ARIEGEOISE TARASCON.

Comités Départementaux présents :

Comité Départemental de l'Ariège, Comité Départemental de l'Aveyron, Comité Départemental de Haute-Garonne, Comité Départemental du Gers, Comité Départemental du Lot, Comité Départemental du Tarn, Comité Départemental du Tarn et Garonne.

Présents :

- Guy DEBUISSON, Président du Comité Régional Olympique et Sportif de Midi-Pyrénées.
- Christian PEYRAS, Comité Régional Olympique et Sportif de Midi-Pyrénées.
- Marie-France CHAUMEIL, Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale d'Occitanie.
- Eric JOURNAUX, CREPS¹ de Toulouse-Midi-Pyrénées.
- Jacky VAYEUR, Président du Comité Régional Languedoc-Roussillon de Natation.
- Joëlle LIEUX, Présidente du Comité Départemental de l'Ariège.
- Bernard DALMON, Président du Comité Départemental de l'Aveyron.
- Gérard BOULOUNAUD, Président du Comité Départemental de Haute-Garonne.
- Henri BERGERET, Président du Comité Départemental du Gers.
- Thierry MOUILLAUD, Président du Comité Départemental du Lot.
- Chantal PLANQUES, Présidente du Comité Départemental du Tarn.
- Valentin BARRAU, Président du Comité Départemental du Tarn et Garonne.
- Les membres du Comité Directeur : Henri BERGERET, Eric CASTERAN, Michel COLOMA, Jean-Pierre CUSINATO, Bernard DALMON, Edouard FERNANDES, Carlos FERNANDEZ, Stéphanie FEUILLERAT, Christine KITEGI, Françoise MAUPAS-SCHWALM, Didier MESLET, Thierry MOUILLAUD, Jean NESPOULOUS et Julien VILLE.
- Philippe RENAUT, Commissaire aux Comptes.
- Philippe HANS et Chantal PLANQUES, Contrôleurs aux Comptes.

Assistent :

- Cédric BENACQUISTA, Directeur, Comité Midi-Pyrénées de Natation.
- Bérangère CAPDEVIELLE, Entraîneur du Centre Technique Régional de Natation Synchronisée de Midi-Pyrénées.
- Thibault HETZEL, Formateur au sein de l'ERFAN² Midi-Pyrénées.
- François HUOT-MARCHAND, Conseiller Technique Régional Coordonnateur.
- Muriel MAUSSANG, Secrétaire-comptable, Comité Midi-Pyrénées de Natation.
- Maeva MORINEAU, Conseiller Technique National Natation Synchronisée.

Excusés :

- Carole DELGA, Présidente du Conseil Régional Occitanie.
- Jean-Luc MOUDENC, Maire de Toulouse.
- Laurence ARRIBAGE, Adjoint au Maire de Toulouse.
- Vincent TERRAIL-NOVES, Maire de Balma.

¹ Centre de Recherche et d'Expertise de la Performance Sportive.

² Ecole Régionale de Formation aux Activités de la Natation.

- Ginette SENDRAL, Présidente d'Honneur du Comité Régional Midi-Pyrénées de Natation.
 - Pascal ETIENNE, Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale d'Occitanie.
 - Cyril ESCOULA, Président du Comité Départemental des Hautes-Pyrénées.
 - Les membres du Comité Directeur : Renaud LATTE et Isabelle MOROSI.
- 264 voix sont exprimées et 37 clubs sont présents : le quorum est atteint.

Début des travaux de l'Assemblée Générale : 13h46

Bernard DALMON introduit l'Assemblée Générale Ordinaire en formulant ses vœux les meilleurs pour une année de bonnes performances, de médailles en cascades, de lignes d'eau en abondance et de bassins toujours plus nombreux. Il est ensuite rendu hommage à Alain FELZINE, élu au Comité Directeur et décédé des suites d'une longue maladie au mois d'octobre 2016. Les partenaires institutionnels (Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale d'Occitanie, le CREPS³ de Toulouse-Midi-Pyrénées, la Fédération Française de Natation, les Comités Départementaux, les Clubs) et les collectivités territoriales (Conseil Régional, Conseils Départementaux, Communautés d'Agglomérations, Communautés de Communes et Municipalités) sont remerciés. Bernard DALMON remercie également les élus du Comité Directeur, les cadres d'état, les salariés et les intervenants en formation pour le travail réalisé. Plusieurs indicateurs à l'actif du Comité Régional Midi-Pyrénées de Natation sont à mettre en exergue à la fin de l'olympiade 2012-2016 : le partenariat avec l'Etat et le Conseil Régional pour la mise en place du plan Piscines ; la relation construite avec les Comités Départementaux et les Clubs ; les relations renouées avec la Fédération Française de Natation où plusieurs élus régionaux siègent dans des commissions ; une quinzaine de nageurs et d'entraîneurs sélectionnés aux échéances internationales dont deux nageurs (Lorys BOURELLY et Nicolas D'ORIANO) aux Jeux Olympiques de Rio ; la mise en place du Centre Technique Régional de Natation Synchronisée ; la mise en place de la version 2.0 de la labellisation ; la mise en place du plan « J'Apprends à Nager » et le développement des activités de l'ERFAN Midi-Pyrénées.

L'avenir du Comité Régional Midi-Pyrénées de Natation passe par la construction de la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation, structure née du rapprochement des actuels Comités Régionaux de Languedoc-Roussillon et de Midi-Pyrénées. Cette nouvelle ligue, émanant de la mise en place de la réforme territoriale sous le sceau de la loi NOTRe⁴, rassemblera 13 départements et environ 27 000 licenciés. Dès la saison 2017-2018, les différentes activités seront organisées sous le sceau de la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée tant pour les pratiques compétitives et non compétitives que pour la formation et les relations avec les partenaires et les institutions. Il s'agit d'une opportunité formidable afin de fédérer de nouvelles énergies, de nouveaux caractères pour élaborer un projet ambitieux et audacieux à la fois de politiques sportives et financières.

³ Centre de Recherche et d'Expertise à la Performance Sportive.

⁴ Nouvelle Organisation du Territoire de la République.

Dans la suite du présent compte-rendu, les différentes interventions sont résumées à l'aide du support utilisé lors des travaux de l'Assemblée Générale Ordinaire et fourni en annexe.

1. Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation

a) Traité de fusion : démarche et contenu.

Le traité de fusion est présenté en termes de démarche et de contenu (échéances, enjeux, organisation territoriale, processus de fusion, nouvelles organisation et gouvernance).

Philippe HANS s'interroge sur le devenir des salariés à l'approche de la naissance de la Ligue Occitane Pyrénées-Méditerranée. En réponse, il est expliqué que le siège régional de la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée sera localisé à Toulouse (actuel siège du Comité Régional Midi-Pyrénées de Natation) et que l'actuel siège du Comité Régional Languedoc-Roussillon sera conservé à titre d'annexe ; aucun transfert et aucune suppression de personnels ne sont envisagés.

Hervé HUMILIERE s'interroge sur les lieux des prochaines formations. En réponse, il est exposé que la totalité des biens et des activités des deux actuels comités régionaux seront fusionnées ; par conséquent, l'ERFAN d'Occitanie Pyrénées-Méditerranée administrera toutes les formations au sein de la nouvelle ligue et proposera, si nécessaire, des formations délocalisées lorsque les effectifs en termes de candidats le permettront.

Compte-tenu de ces informations, le traité de fusion est adopté à l'unanimité.

b) Projet de statuts.

Les statuts de la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée ont été présentés. En l'absence de questions, l'Assemblée Générale approuve à l'unanimité lesdits statuts.

c) Projet de statuts.

En termes de représentativité, chaque Comité Départemental sera représenté au sein du Comité Directeur de la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée au *pro rata* du nombre de licences (cf. annexe) à raison de deux licenciés au plus par club. Le bureau sera composé de 12 membres également répartis entre les deux anciennes régions. Trois délégués seront désignés par l'Assemblée Générale parmi lesquels deux sont issus de Midi-Pyrénées et un de Languedoc-Roussillon ; à l'inverse, un délégué suppléant provient de Midi-Pyrénées et deux de Languedoc-Roussillon.

Compte-tenu de ces informations, le projet de gouvernance est adopté à l'unanimité.

d) Intervention de Marie-France CHAUMEIL.

Marie-France CHAUMEIL salue la démarche d'accompagnement, d'explication et de pédagogie à l'égard de l'Assemblée Générale afin d'anticiper et de préparer la construction de la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée. Elle souligne également l'état d'esprit collaboratif et partagé qui a régné au sein du Comité Régional Midi-Pyrénées de Natation face aux enjeux de la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation. Le soutien de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale sera poursuivi par le biais, entre autres, du CND5⁵ et la poursuite du plan « J'apprends à Nager » dont le succès en 2015-2016 doit être poursuivi et amplifié en 2016-2017. Marie-France CHAUMEIL conclut son intervention en insistant sur le rôle et l'intérêt de chacun des niveaux du maillage sportif actuel (club – comité territorial – ligue régionale – zone interrégionale – fédération) qui fait apparaître les complémentarités sur lesquelles reposent les conditions d'un développement équitable et exemplaire des différentes pratiques sportives.

e) Intervention d'Eric JOURNAUX.

Eric JOURNAUX se fait l'écho de l'intervention Marie-France CHAUMEIL. Il souligne une démarche de fusion bien menée des actuels Comités Régionaux Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées dans un état d'esprit de sérieux et de simplicité. Il salue la méthode employée pour l'explication de la construction de la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation et formule les vœux de poursuivre la relation partenariale entre son établissement et la nouvelle ligue régionale en ce qui concerne la pratique des activités de la natation. Eric JOURNAUX explique que la mise en place de la réforme territoriale concerne également les CREPS puisqu'en Occitanie deux établissements répartis sur trois sites doivent n'en former plus qu'un ; les complémentarités et les synergies entre chacun des sites constituent la clé de voute de la formation, à terme, d'un établissement unique, en collaboration avec la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale. Enfin, Eric JOURNAUX confirme le recrutement de François HUOT-MARCHAND dont le début des activités sur le site de Toulouse sera effectif au cours de l'année 2017.

Interruption des travaux de l'Assemblée Générale à 15h17 pour un moment de convivialité

Reprise des travaux de l'Assemblée Générale à 15h38

2. Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire de Figeac (24 octobre 2015).

Le compte-rendu des travaux de l'Assemblée Générale qui s'est déroulée le 24 octobre 2015 à Figeac est approuvé à l'unanimité.

⁵ Centre National pour le Développement du Sport.

3. Approbation du Rapport Moral.

Le rapport moral est présenté par Julien VILLE qui s'efforce d'exposer la contribution du Comité Régional Midi-Pyrénées de Natation en faveur des clubs en déclinant les actions de celui-ci selon les axes du plan de développement présenté lors des travaux de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 octobre 2013 à Graulhet. Au titre de la formation, l'action de l'ERFAN Midi-Pyrénées est également présentée.

Compte-tenu de ces informations, le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

4. Rapport d'activité des commissions régionales.

Les rapports d'activité des différentes commissions régionales, disponibles dans le manuscrit des travaux de l'Assemblée Générale, sont successivement présentés par le président de la commission régionale concernée et présent à l'Assemblée Générale Ordinaire.

Alain NADAUD s'interroge sur la possibilité pour les nageurs en catégorie Maîtres, licenciés en club d'été, de faire les compétitions Maîtres tout au long de l'année, y compris en dehors de la période estivale.

Compte-tenu de l'ensemble des présentations, les rapports d'activités des commissions régionales sont approuvés à l'unanimité.

5. Compte de résultats 2015-2016, attendu du Commissaire aux Comptes, compte-rendu des Contrôleurs aux Comptes.

Jean NESPOULOUS procède à la présentation du compte de résultats. Celui-ci représente une photographie du Comité Régional à la date de clôture de l'exercice financier 2015-2016. On y retrouve les biens et matériels que possède le Comité Régional (bilan actif) et les capitaux propres ainsi que tout ce qui est dû par le Comité Régional (bilan passif). L'exercice 2015-2016 présente un montant de 840 487 € et dégage un excédent de 18 448 €. Dans le détail, le bilan actif fait apparaître une valeur nette de 210 148 € et une disponibilité en trésorerie de 200 716 €. Le bilan passif indique que le capital restant dû sur l'achat du siège social est de 55 354 € dont le remboursement est échelonné jusqu'au mois d'octobre 2020.

Philippe RENAUT, Commissaire aux Comptes, atteste la totale conformité des comptes du Comité Régional Midi-Pyrénées de Natation en cohérence avec son activité et au regard de la législation en vigueur avec une structure financière saine et des capitaux propres confortables.

Suite à l'examen de l'ensemble des comptes en date du 22 novembre 2016, Philippe HANS et Chantal PLANQUES attestent, en qualité de Contrôleurs aux Comptes, avoir procédé à des contrôles orientés de plusieurs écritures afin de vérifier leur cohérence avec les montants de remboursement ou de factures de prestations ; n'avoir détecté aucune dépense qui ne soit pas en rapport avec l'activité du Comité Régional Midi-Pyrénées de Natation ; avoir vérifié les justificatifs de quelques dépenses qui se sont révélées parfaitement justifiées. En conclusion, Philippe HANS et

Chantal PLANQUES affirme n'avoir détecté aucune anomalie et remercie Muriel MAUSSANG et Jean NESPOULOUS pour leur accueil, leur disponibilité et la clarté des documents présentés.

Compte-tenu de l'ensemble de ces interventions, le compte de résultats 2015-2016 et le report sont approuvés à l'unanimité.

6. Budget prévisionnel 2016-2017.

Le budget prévisionnel 2016-2017, à la date de ce 7 janvier 2017, est présenté. Celui-ci est amené à évoluer avec l'intégration des éléments comptables du Comité Régional Languedoc-Roussillon de Natation puisque d'un point de vue comptable la fusion-absorption à l'issue de laquelle naîtra la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée est effective depuis le 1 septembre 2016. C'est pour cette raison que le budget prévisionnel sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 février 2017.

7. Rapport d'activités de l'Ecole Régionale de Formation aux Activités de la Natation.

Cédric BENACQUISTA présente le rapport d'activités de l'ERFAN Midi-Pyrénées en focalisant son intervention sur le bilan du plan « J'Apprends à Nager », l'offre actuelle de formations avec la mise en place imminente de la formation au Moniteur Sportif de Natation et l'ouverture du nouveau site de l'ERFAN Midi-Pyrénées. Le support de l'intervention de Cédric BENACQUISTA est disponible en annexe.

Compte-tenu de ces informations, le rapport d'activités de l'Ecole Régionale de Formation aux Activités de la Natation est approuvé à l'unanimité.

8. Rapport d'activités de l'Equipe Technique Régionale et adoption des calendriers sportifs 2016-2017.

François HUOT-MARCHAND présente rapidement les principales modifications de l'annuel règlement sportif fédéral pour l'olympiade 2017-2020. Il focalise son intervention sur la mise en place des Jeux Aquatiques pour les plus jeunes catégories au sein des départements et sur l'organisation prochaine du Colloque Inter-Régional « Permettre l'Avenir » au CREPS de Toulouse-Midi-Pyrénées, les 14 et 15 janvier 2017.

L'Assemblée Générale entérine à l'unanimité les calendriers sportifs départementaux et régionaux pour la saison 2016-2017.

9. Remise des récompenses.

Les récompenses régionales et fédérales sont remises par Christine KITEGI et Bernard DALMON suivant les attributions présentées dans le rapport d'activités 2015-2016 du Comité Régional Midi-Pyrénées de Natation.

10. Intervention des Invités.

a) Intervention de Christian PEYRAS.

Christian PEYRAS remercie le Comité Régional Midi-Pyrénées de Natation et se félicite de la dynamique positive du nombre de licences à l'issue de la saison sportive 2015-2016. Il souhaite également la poursuite de bons travaux pour la construction de la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation.

b) Intervention de Guy DEBUISSON.

Guy DEBUISSON exprime sa satisfaction d'accueillir les travaux de l'Assemblée Générale du Comité Régional Midi-Pyrénées de Natation au siège du CROS⁶ Midi-Pyrénées, la maison de tous les sportifs, dit-il. Il exprime ses vœux que l'Etat, les différentes institutions et fédérations ainsi que les collectivités territoriales poursuivent leur effort en faveur du développement du sport et de la culture qui, selon lui, constituent deux vecteurs de savoir-vivre et de savoir-être de la société actuelle. Il termine son intervention en formulant ses meilleurs vœux pour la nouvelle année à l'Assemblée Générale.

11. Questions diverses.

En l'absence de questions diverses, les travaux de l'Assemblée Générale Régionale sont clôturés.

Fin des travaux de l'Assemblée Générale : 17h48



Bernard DALMON
Président

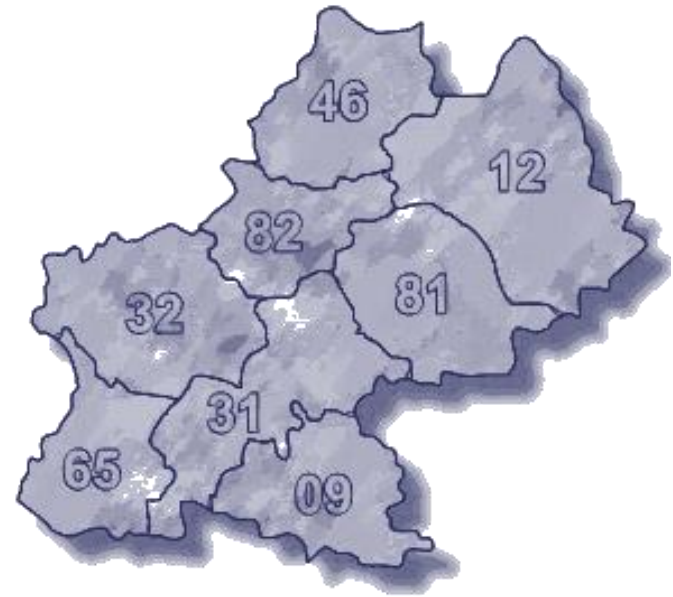


Julien VILLE
Secrétaire Général

⁶ Comité Régional Olympique et Sportif.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Balma, 7 janvier 2017



Ordre du jour

1. Allocution du Président
2. Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation
 - a) Traité de fusion: démarche et contenu
 - b) Projet de gouvernance
 - c) Projet de statuts
3. Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale du 24/10/2015
4. Rapport Moral
5. Rapport d'activités des Commissions Régionales
6. Compte de résultats 2015/2016
7. Attendu du Commissaire aux Comptes
8. Compte-rendu des Contrôleurs aux Comptes
9. Vote du compte de résultats 2015/2016
10. Rapport d'activités de l'Equipe Technique Régionale
11. Budget prévisionnel 2016/2017
12. Présentation des calendriers sportifs (saison 2016/2017)
13. Intervention des Invités
14. Clôture de l'Assemblée Générale

Allocution du président





Assemblée Générale Ordinaire – Comité Midi-Pyrénées – Balma 07/01/2017

QUEL ECHEANCIER POUR LA REFORME ?



On s'adapte, on innove..... pour mieux faire face aux impératifs d'avenir

- 1/ Une assemblée fédérale extraordinaire a été organisée le 16 octobre 2016 pour valider les nouveaux statuts fédéraux et régionaux.
- 2/ les comités régionaux organisent une assemblée extraordinaire en décembre 2016 ou janvier 2017 pour entériner les nouveaux statuts, conformément au découpage territorial, et leur assemblée générale électorale en février 2017.
- 3/ L'assemblée générale électorale de la FFN sera organisée le 2 avril 2017 avec un corps électoral nouveau issu des élections régionales de février 2017.

LA REFORME TERRITORIALE



FÉDÉRATION FRANÇAISE
NATATION

**QUELLE ORGANISATION
TERRITORIALE ?**



LA REFORME TERRITORIALE L'ORGANISATION TERRITORIALE

Eu égard au nombre et à l'importance des clubs de Natation actuellement, et aussi afin de ne pas multiplier les échelons décisionnaires, l'organisation la plus rationnelle semble être celle-ci:

- **Le club**
- **Le comité territorial (départemental, bi-départemental – voire multi-départemental)**
- **La Ligue régionale**
- **La zone ou inter-région**

LA REFORME TERRITORIALE

L'ORGANISATION TERRITORIALE

Les prérogatives de chacune des strates sont définies comme suit:

- **Le club**
 - Cellule de base de la FFN
 - Association qui est chargée d'élire la gouvernance des comités territoriaux et des ligues
- **Le comité territorial**
 - Chargé du développement des activités de la Natation et de l'organisation des compétitions sur son territoire
 - Organisme déconcentré de la Ligue par délégation
- **La ligue régionale**
 - Représentant de la FFN sur le territoire
 - Habilitée à décerner des titres
 - Association chargée d'élire la gouvernance fédérale
- **La zone ou inter-région**
 - Organisme déconcentré chargé de l'organisation de compétitions

LA REFORME TERRITORIALE



FÉDÉRATION FRANÇAISE
NATATION

QUEL TYPE DE FUSION ?



LA REFORME TERRITORIALE COMMENT FUSIONNER ?

Il existe deux modes de fusion possibles:

- La **FUSION-ABSORPTION**
 - dévolution du patrimoine des plusieurs comités au comité « absorbant »
- La **FUSION-CREATION**
 - création d'une nouvelle structure à laquelle est dévolu le patrimoine

LA REFORME TERRITORIALE

COMMENT FUSIONNER ?

- **FUSION-CREATION**

- Avantages:

- Opération mieux perçue
- Sentiment d'égalité

- Inconvénients:

- Création d'une nouvelle entité
- Plus onéreuse (publicité foncière)

- **FUSION-ABSORPTION**

- Avantages:

- Opération plus simple
- Moins onéreuse (économie des coûts liés à la transmission de biens)

- Inconvénients:

- Opération « agressive » par la prise de contrôle d'un comité sur les autres

LA REFORME TERRITORIALE PROCESSUS DE FUSION

Le processus de fusion peut se décliner en huit étapes:

- Rédaction du projet de fusion (protocole d'accord)
- Validation du projet par les comités directeurs (2 mois avant AG)
- Publication du projet de fusion (30 jours avant AG)
- Information des membres
- Convocation AG de chaque comité
- AG régionales prononçant la dissolution
- AG constitutives
- Déclarations

LA REFORME TERRITORIALE



FÉDÉRATION FRANÇAISE
NATATION

OU EN SOMMES-NOUS?
QUE RESTE-T-IL A FAIRE?



LA REFORME TERRITORIALE OU EN SOMMES-NOUS,

- Projet de traité de fusion a été validé par les 2 comités directeurs
- Assemblée générale du Comité Languedoc Roussillon a eu lieu le 10 décembre 2016 et a validé: le traité de fusion, les statuts et le projet de gouvernance
- Assemblée générale du Comité Midi-Pyrénées aura lieu le 7 janvier 2017 et devra valider: le traité de fusion, les statuts et le projet de gouvernance
- Publication du projet de fusion Information des membres en parallèle

LA REFORME TERRITORIALE QUE RESTE-T-IL A FAIRE?

- AG extraordinaire du comité Languedoc Roussillon le 25 février 2017 à CASTELNAUDARY qui prononcera la dissolution
- AG extraordinaire du comité Midi-Pyrénées le 25 février 2017 à CASTELNAUDARY qui prononcera le changement de nom en Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation
- AG constitutive de la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation le 25 février 2017 à CASTELNAUDARY
- Déclarations à partir du 27 février 2017

LA REFORME TERRITORIALE



FÉDÉRATION FRANÇAISE
NATATION

**VERS UNE NOUVELLE
GOUVERNANCE**



- Le **Comité Directeur** sera composé de **Trente-six** (36) membres,
- Chaque Comité Départemental sera représenté au pourcentage du poids de licence.
- Si un Comité Département n'a pas suffisamment de candidats, il a la possibilité de donner son siège à un autre Comité Départemental.
- Chaque Comité Départemental propose ses candidats.
- Les candidats sont connus le 15 février 2017.
- Deux (2) élus maximum par clubs.
- Le **Bureau** sera composé de **12** personnes: six (6) MP plus six (6) LR.
- Toutes les disciplines représentées au Comité Directeur et au bureau.
- Tous les Présidents de Comité Départemental participeront au Comité Directeur.

- Trois (3) délégués titulaires (2 MP et 1 LR), trois (3) délégués suppléants (1 MP 2 LR).
- Une réunion de Comité Directeur tous les 2 mois.
- Une réunion de Bureau toutes les 3 semaines.
- Le Bureau est un organe de proposition.
- Le Comité Directeur discute et modifie.
- S'il devait y avoir un vote entre deux réunions de Comités Directeurs, possibilité de faire un vote par internet après explications données à tous les membres.
- Possibilité de convoquer des réunions de Bureau ou de Comité Directeur à la demande suivant les sujets à traiter.

VERS UNE NOUVELLE GOUVERNANCE

	LICENCES	REPARTITION	SIEGES A REPARTIR
	2016	2016	2017-2020
ARIEGE	542	2,1%	1
AVEYRON	2066	7,9%	3
HAUTE-GARONNE	5892	22,4%	7
GERS	877	3,3%	1
LOT	1236	4,7%	2
HAUTES-PYRENEES	1169	4,4%	2
TARN	2074	7,9%	3
TARN & GARONNE	852	3,2%	1
AUDE	745	2,8%	1
GARD	2496	9,5%	3
HERAULT	6510	24,7%	9
LOZERE	195	0,7%	1
PYRENEES ORIENTALES	1653	6,3%	2
LIGUE OCCITANIE	26307	100,0%	36

LA REFORME TERRITORIALE



FÉDÉRATION FRANÇAISE
NATATION

LE TRAITE DE FUSION



COMITE REGIONAL de NATATION du LANGUEDOC ROUSSILLON

COMITE REGIONAL MIDI-PYRENEES de NATATION

TRAITE DE FUSION-ABSORPTION

Entre les soussignés :

Le Comité Régional de Natation du Languedoc Roussillon, Association Loi de 1901, organe déconcentré de la Fédération Française de Natation (FFN), déclarée à la Préfecture de de l'Hérault en date du 31/05/1988 et portant le numéro SIRET n° 351 041 447 00043 et RNA n° W343006472, ayant son siège social : Maison Régionale des Sports CS 37093 - 1039 rue Georges Méliès – 34000 Montpellier,

Représenté par M. Jacky VAYEUR, agissant au nom, pour le compte et en qualité de Président, dûment mandaté à l'effet des présentes en vertu d'une délibération du comité directeur du Comité régional de Natation du Languedoc Roussillon en date du 19 novembre 2016,

Ci-après dénommé «Comité Régional de Natation du Languedoc Roussillon» ou «le Comité absorbé»

D'une part,

ET

Le Comité Régional Midi-Pyrénées de Natation, Association Loi de 1901, organe déconcentré de la Fédération Française de Natation (FFN), déclarée à la Préfecture de Toulouse, en date du 23 août 1973 et portant le numéro SIRET : 34105732100018, et RNA W313008288 ayant son siège social : 72, rue Riquet, 31000 Toulouse,

Représenté par M. Bernard DALMON, agissant au nom, pour le compte et en qualité de Président, dûment mandaté à l'effet des présentes en vertu d'une délibération du comité directeur du Comité régional Midi-Pyrénées de Midi-Pyrénées de Natation en date du 23 novembre 2016,

Ci-après dénommé, Comité régional Midi-Pyrénées de Natation ou « le Comité absorbant »

D'autre part,

Et en présence de la Fédération Française de Natation, Association Loi 1901 domiciliée 14 rue Scandicci 93508 PANTIN cedex

Représentée par son Président, Monsieur Francis LUYCE, dûment habilité aux fins des présentes,

Il a été préalablement exposé ce qui suit :

Il est précisé entre les parties que les annexes n°1 à 17 font partie intégrante du projet de fusion et qu'ils forment dès lors un ensemble indissociable.

Fait à _____ le _____ en trois exemplaires.

Pour le Comité absorbé
M. Jacky VAYEUR, Président

Pour le Comité absorbant
M. Bernard DALMON, Président

Visa de la FFN
Monsieur Francis LUYCE, Président

ANNEXES

- Annexe 1 : statuts en vigueur du Comité Régional de Natation du Languedoc Roussillon (*comité absorbé*)
- Annexe 2 : statuts en vigueur du Comité Régional Midi-Pyrénées de Natation (*comité absorbant*)
- Annexe 3 : (dernier) Rapport d'activité du Comité Régional de Natation du Languedoc Roussillon (*comité absorbé*)
- Annexe 4 : (dernier) Rapport d'activité du Comité Régional Midi-Pyrénées de Natation (*comité absorbant*)
- Annexe 5 : Extrait de la publication au JO des déclarations à la préfecture comité Languedoc Roussillon (*comité absorbé*)
- Annexe 6 : Extrait de la publication au JO des déclarations à la préfecture du Comité Régional Midi-Pyrénées de Natation (*comité absorbant*)

ANNEXES

- Annexe 7 : projet de statuts modifiés du Comité Régional Midi-Pyrénées de Natation (*comité absorbant*) nouvellement dénommé la LIGUE OCCITANIE – Pyrénées-Méditerranée de NATATION
- Annexe 8 : Comptes de l'exercice clos le 30 septembre du Comité Régional de Natation du Languedoc Roussillon (*comité absorbé*)
- Annexe 9 : Comptes de l'exercice clos le 31 août 2016 du Comité Régional Midi-Pyrénées de Natation (*comité absorbant*)
- Annexe 10 : Conventions contractées par le Comité Régional de Natation du Languedoc Roussillon (*comité absorbé*)
- Annexe 11 : Conventions contractées par le Comité Régional Midi-Pyrénées de Natation (*comité absorbant*)

ANNEXES (suite)

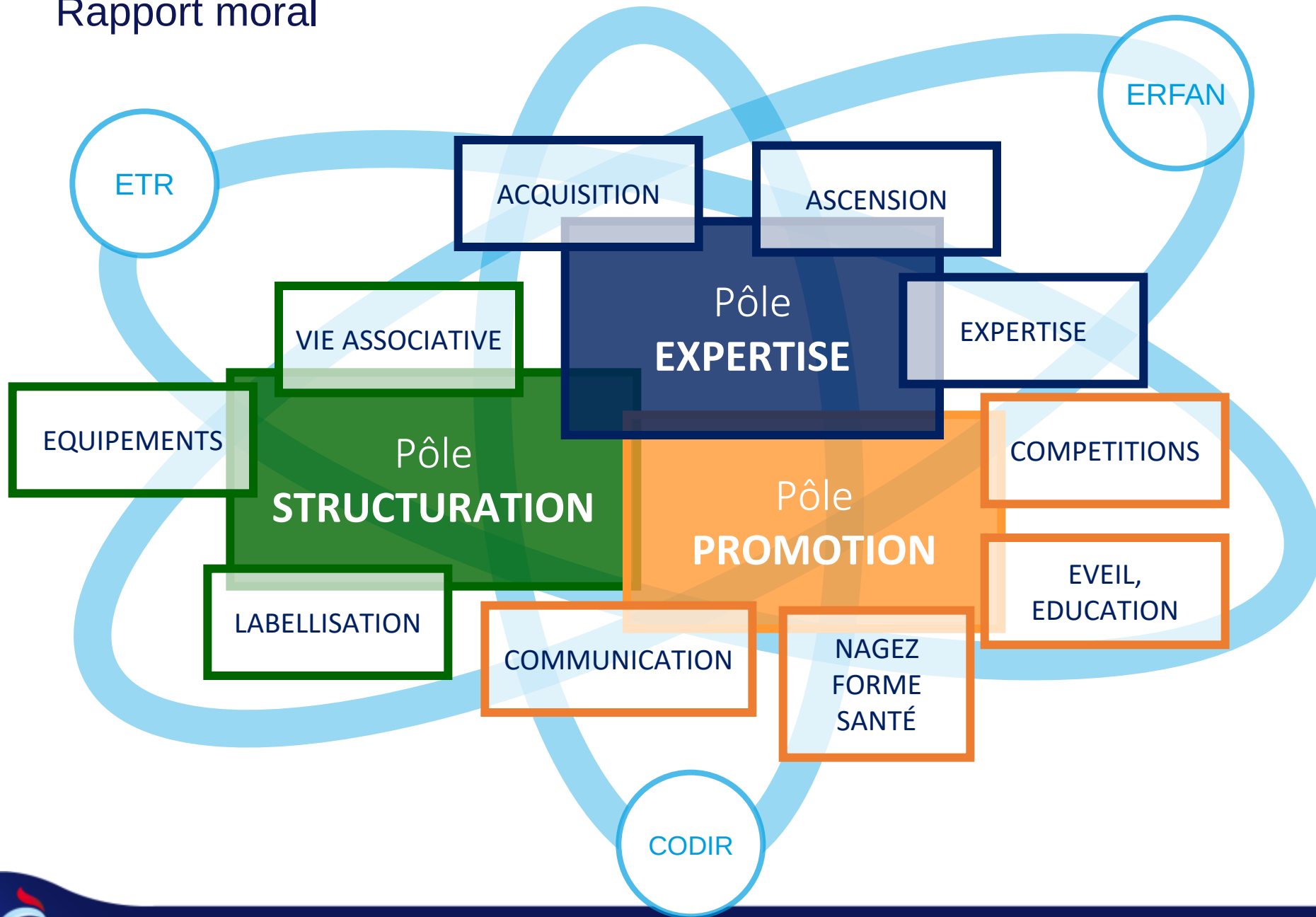
- Annexe 12 : copie des demandes tendant à la poursuite d'une autorisation administrative, d'un agrément, d'un conventionnement ou d'une habilitation pour le Comité Régional de Natation du Languedoc Roussillon (comité absorbé)
- Annexe 13 : copie des demandes tendant à la poursuite d'une autorisation administrative, d'un agrément, d'un conventionnement ou d'une habilitation pour le Comité Régional Midi-Pyrénées de Natation (comité absorbant)
- Annexe 14 : Liste du personnel salarié du Comité Régional de Natation du Languedoc Roussillon (comité absorbé)
- Annexe 15 : Liste du personnel salarié Comité Régional Midi-Pyrénées de Natation (comité absorbant)
- Annexe 16 : Liste des membres du Comité Régional de Natation du Languedoc Roussillon (comité absorbé)
- Annexe 17 : Liste des membres du Comité Régional Midi-Pyrénées de Natation (comité absorbant)

Rapport moral 2015-2016



Quelle contribution du Comité Régional
Midi-Pyrénées de Natation en faveur des
Clubs et des Comités Départementaux?

Rapport moral



Quelle contribution du Comité Régional Midi-Pyrénées de Natation en faveur des Clubs et des Comités Départementaux?

- **EXPERTISE**

mise à
disposition
de cadre(s)
technique(s)

- Accompagnement des populations et accès au sport de Haut-Niveau

- Sélection régionale en Coupe de France des Régions NC
- Participation de nageurs visant une sélection en équipe de France à des compétitions à l'étranger
- Formation des entraîneurs de clubs sélectionnés aux échéances nationales
- Regroupements régionaux et interrégionaux à destination des nageuses de NS

Quelle contribution du Comité Régional Midi-Pyrénées de Natation en faveur des Clubs et des Comités Départementaux?

- **EXPERTISE**

- NC

mise à
disposition
de cadre(s)
technique(s)

- Domination du CNC par les Dauphins du TOEC, ASPTT Grand Toulouse et MN 82 dans le TOP 30
 - Environ 15 nageurs et entraîneurs sélectionnés aux différences échéances internationales
 - Environ 50 nageurs inscrits sur les listes ministérielles de Haut-Niveau
 - 2 nageurs sélectionnés aux Jeux Olympiques de Rio

- NS

- Augmentation du nombre de nageuses inscrites sur les listes ministérielles de Haut-Niveau
 - Saison de lancement du centre technique régional d'entraînement avec doublement des effectifs à partir de septembre 2016

Quelle contribution du Comité Régional Midi-Pyrénées de Natation en faveur des Clubs et des Comités Départementaux?

• **STRUCTURATION**

– Accompagnement à la structuration des Clubs

mise à
disposition
de cadre(s)
technique(s)

- Aide à l'élaboration d'un plan de développement (3 clubs en 2014-2015, 3+4 clubs en 2015-2016)
- Suivi et valorisation de la labellisation

– Offre des équipements structurants en Midi-Pyrénées

collaboration
avec CRIAA

- Rencontres régulières des collectivités territoriales, travail collaboratif avec les services de l'Etat et le service fédéral des équipements
- Réflexion avec le Conseil Régional Midi-Pyrénées à la mise en place d'un plan piscines (Madeeli)
- Présentation du concept de bassin nordique (propriétés calorifiques accrues, extension de la période d'ouverture estivale à coûts réduits)

Quelle contribution du Comité Régional Midi-Pyrénées de Natation en faveur des Clubs et des Comités Départementaux?

• PROMOTION

Promotion
n'est pas
compétition

- Accompagnement des Clubs à l'organisation de compétitions régionales pour 4500 licenciés
- Accompagnement des Clubs pour l'organisation de manifestations d'envergure interrégionale et nationale
- Activités estivales
 - Natation estivale (pratique sportive en milieu rural, 8 compétitions régionales et la Coupe de France des Clubs d'Eté)
- Plan « J'apprends à Nager »
 - Apprentissage d'une nage sécuritaire via un stage gratuit de 10 séances sanctionné par le test du Sauv'Nage
 - 1300 enfants concernés en Midi-Pyrénées en 2015-2016
- Développement du concept Natation Santé



Rapport moral

Quelle contribution du Comité Régional Midi-Pyrénées de Natation en faveur des Clubs et des Comités Départementaux?

- **FORMATION**

- Formation des nageurs, des éducateurs et des dirigeants

- 150 personnes en formation sous le sceau de l'ERFAN (Brevets Fédéraux, formations officiels, évaluateurs ENF)
- BPJEPS AAN et DEJEPS NC
- CAEPMNS

- Réseau collaboratif de l'ERFAN en développement

- Plateforme de mutualisation avec le CREPS Midi-Pyrénées et les Dauphins du TOEC
- Comité Départemental du Tarn et Garonne
- Faculté SSMH (Université Paul Sabatier)
- FNMNS
- ETR

Promotion du sport de Haut Niveau, prévention par le sport, protection des sportifs, promotion des métiers du sport

mise à
disposition
de cadre(s)
technique(s)

disponibilité
des
intervenants

Rapport moral

Quelle contribution du Comité Régional Midi-Pyrénées de Natation en faveur des Clubs et des Comités Départementaux?

UNE APPROCHE ET DES ACTIONS

RESOLUMENT INCITATIVES, PARTICIPATIVES ET COLLABORATIVES



LES CLUBS, VOUS TOUTES ET TOUS

1 adhérent = 1 licence



Bilan du plan « J'Apprends à Nager » 2015-2016





Avant l'entrée en 6^e



Groupe



15 enfants **MAXI**

Dispositif gratuit*



* Assurance obligatoire

Nombre de séances

10 x



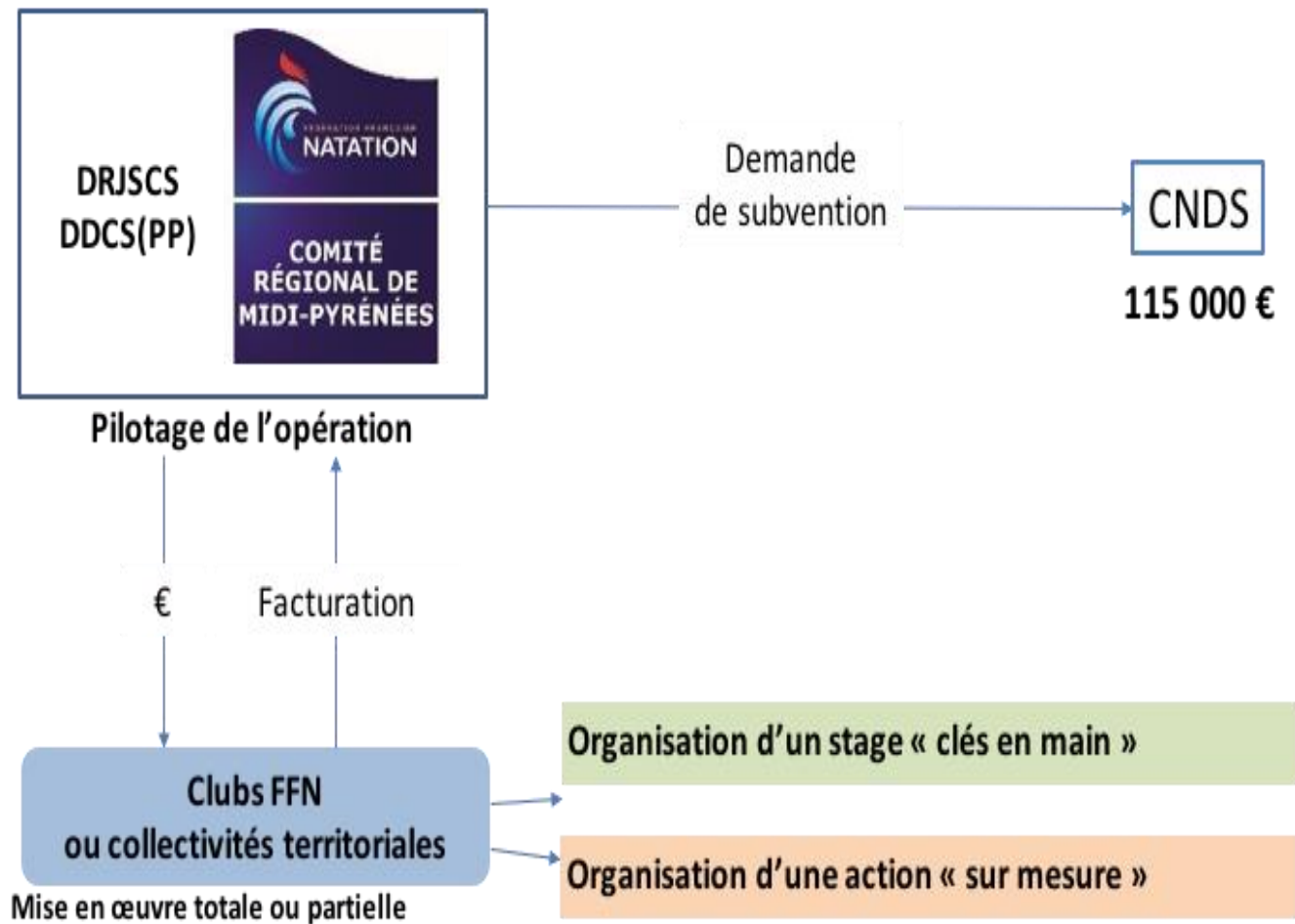
1 heure

Test





Organisation et financement de l'opération





Quelques chiffres...

61 stages organisés en **2015** (juillet 2015 – juin 2016)

10 stages réalisés ou en projet organisés en **2016** (juillet 2015 – juin 2016)

	2015	2016	TOTAL
ARIEGE	91		91
AVEYRON	177	181	358
GERS	8	39	47
HAUTE GARONNE	98		98
HAUTES PYRENEES	84	387	471
LOT	25		25
TARN	37	25	62
TARN ET GARONNE		21	21
TOTAL	520	653	1173

6-9 ans :
13% de réussite

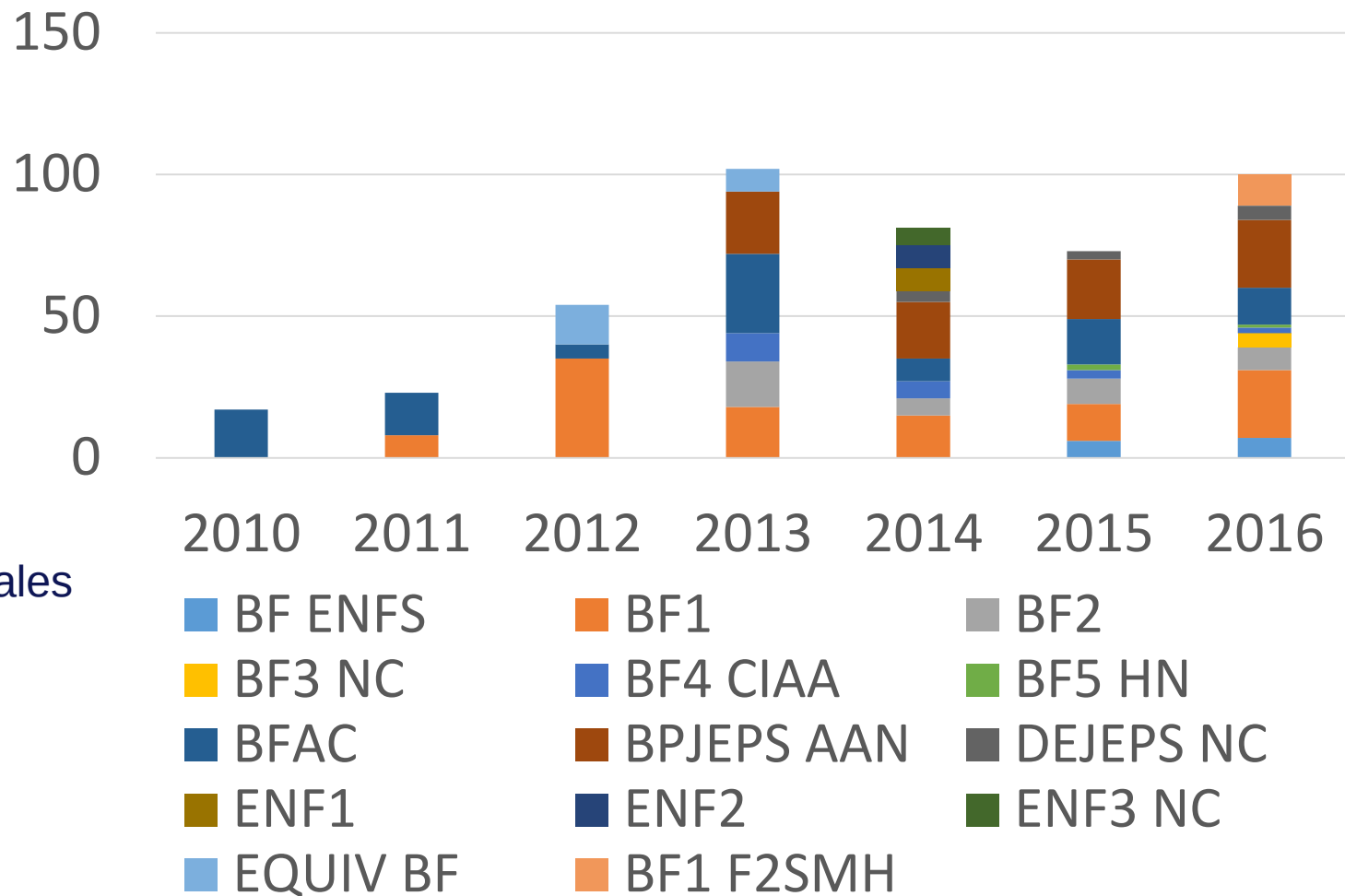
10-12 ans :
45% de réussite

Rapport d'activités ERFAN Midi-Pyrénées 2015-2016



ERFAN MP :

- 7 ans
- 10 formations initiales
- 100 stagiaires



La force de l'ERFAN, la qualité de ses partenaires :



...



**Educateurs
bénévoles**

Professionnels

**Formations
Continues**

**Servir ma
passion**

**Apprendre mon
métier**

**Développer mes
compétences**

Quels constats ?

- **Diminution** des BEESAN,
- Le DEJEPS satisfait au **besoins des clubs**,
- **Faible nombre** d'entrées en formation DEJEPS,
- BP AAN en situation d'entraînement = **DANGER**,
- Filière fédérale **de qualité** qu'il faut **valoriser**



The logo consists of the letters 'MSN' in a bold, green, sans-serif font.

Professionnels

Nouveau diplôme fédéral
Inscrit au RCNP
Mise en oeuvre dans les ERFAN

=> **Entraîneur régional**

Intérêts

Accès rapide

Jeunes

Issus des clubs

Encadrement « vivier » du club

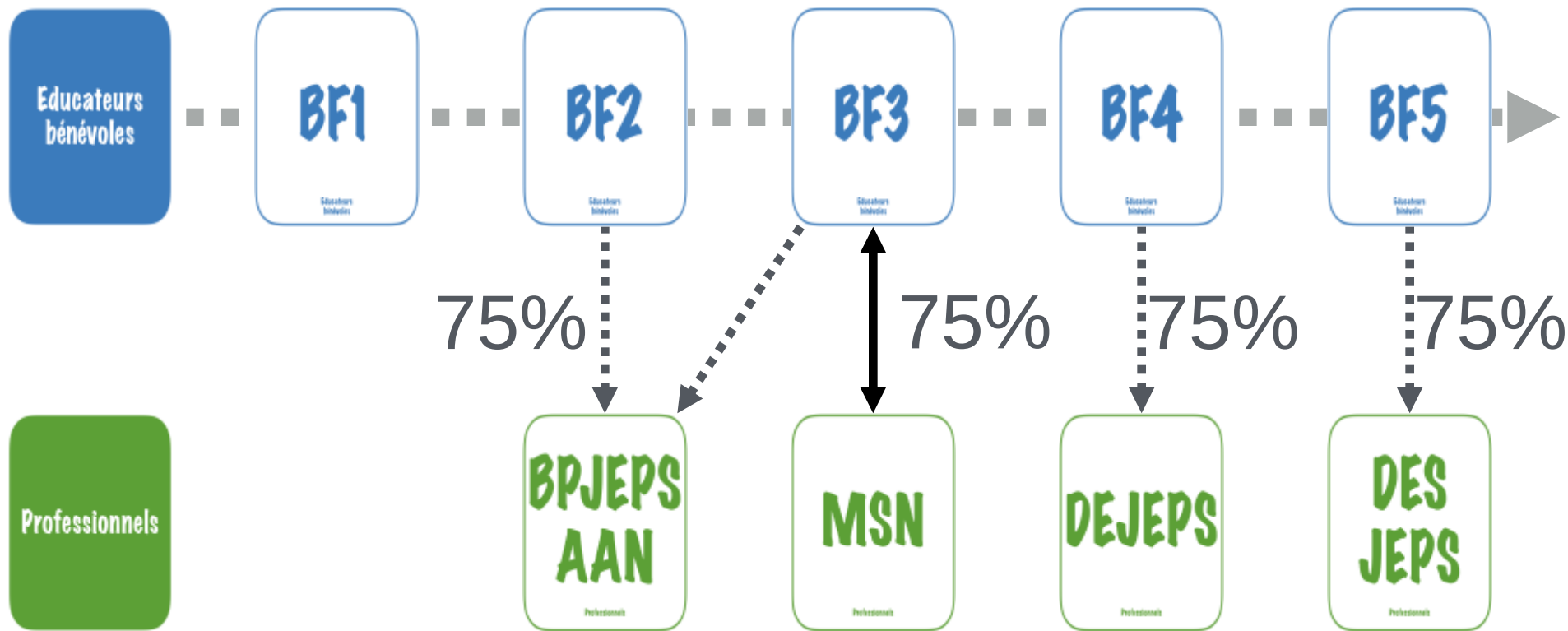
Régularité

Emploi d'avenir

Première étape vers le DEJEPS

Qualité de l'encadrement

Offre de formation



The logo consists of the letters 'MSN' in a bold, green, sans-serif font.

Professionnels

Pré-requis à l'entrée en formation :

- ☑ 17 ans minimum,
- ☑ Licence FFN
- ☑ Évaluateur ENF 3
- ☑ PSE1,
- ☑ ENF 1 Sauv'nage*,
- ☑ Test de sécurité ou BNSSA
- ☑ Performance ou BF1

Date de formation :

7 semaines réparties entre février et novembre 2017

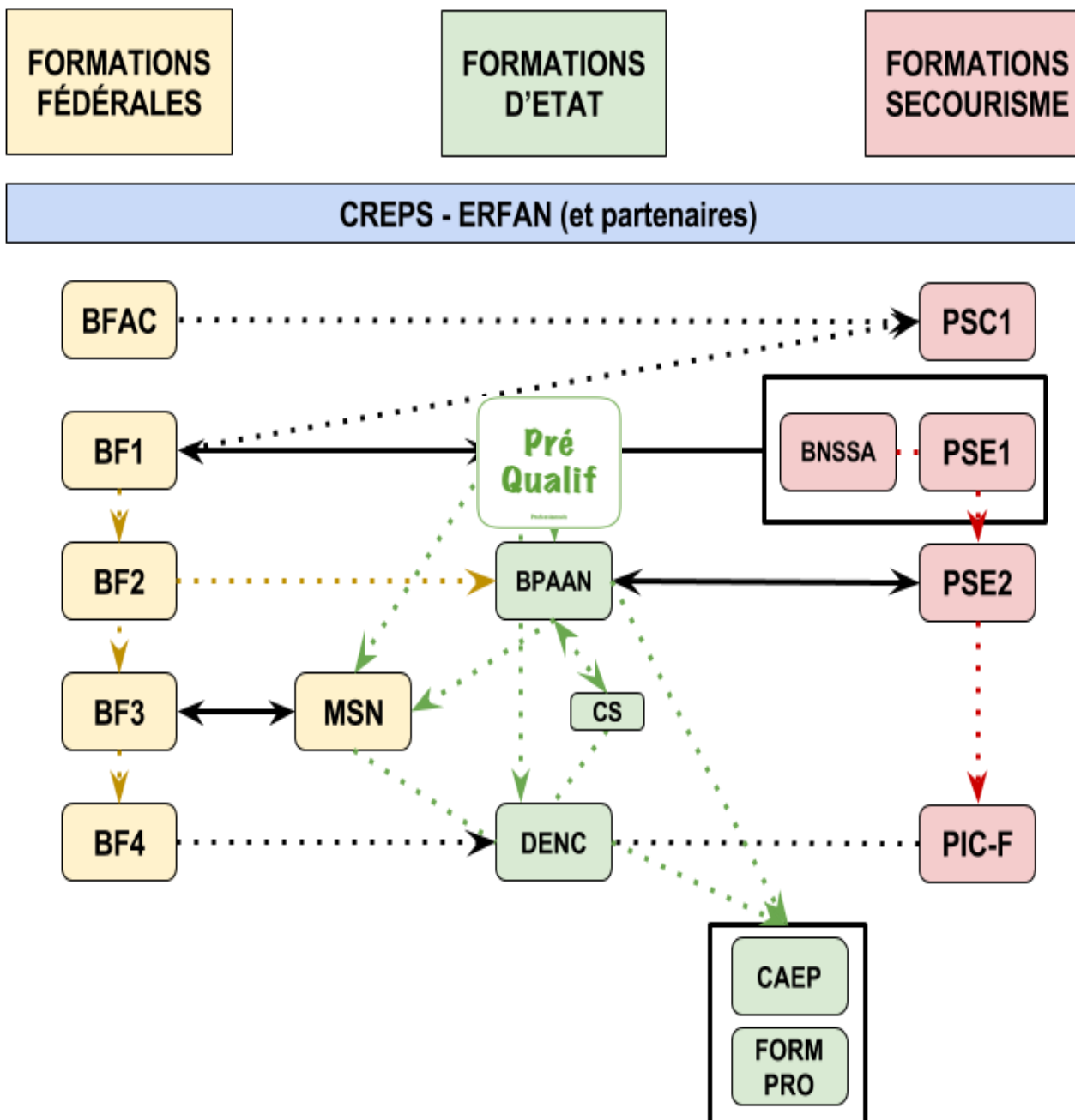
Volume de formation :

- Formation en centre : **264h**
- Travail personnel individuel : **75h**
- Stage en situation au sein du club d'accueil : **200h**
- Accompagnement d'un déplacement : **12h**

DESJEPS
Fédérale **Plusieurs**
professionnalisation
voies **Pré-requis**
Apprentissage



Certification **Apprentissage** **BPJEPS**
Parcours **Diplômes**
DEJEPS





**La porte d'entrée
pour toutes nos
formations**



BF1 PSE1 BNSSA Préparation aux tests Formation informatique

Dates à retenir...

FORMATIONS	DATES DE DEBUT
PRE QUALIFICATION	20/02/2017
MSN	27/02/2017
BF ENFS	27/03/2017

Inscription en ligne : nouveau site internet de l'erfan

Date limite d'inscription : une semaine avant l'entrée en formation



Educateurs bénévoles

Servir ma passion

Avec notre programme de formations fédérales, renforcez vos compétences pour encadrer, dans nos clubs, les différents groupes, de l'école de natation jusqu'à la compétition.

[Voir l'offre](#)

Professionnels

Apprendre mon métier

Que vous souhaitiez devenir maître nageur sauveteur ou entraîneur, nous vous proposerons un parcours et des modalités de formation adaptées à votre projet professionnel.

[Voir l'offre](#)

Formations Continues

Développer mes compétences

Avec notre programme de formations fédérales, renforcez vos compétences pour encadrer, dans nos clubs, les différents groupes, de l'école de natation jusqu'à la compétition.

[Voir l'offre](#)

Educateurs bénévoles

Professionnels

Formations Continues

ERFAN Midi-Pyrénées

L'école Régionale de Formation aux activités de la Natation du comité Midi-Pyrénées de natation



Comité Midi-Pyrénées de Natation, BAT B
BAL 37, 72 Rue Riquet, 31000 Toulouse

Tel : 05.61.62.61.62

Courriel : erfan@mpfn.fr



**MERCI DE VOTRE
ATTENTION**

EXCELLENTE ANNEE 2017

